

## La concertation : obligations et choix de la Région

### Ce que disent les textes

- Des acteurs **obligatoirement associés** à l'élaboration du schéma : Etat, Métropole Européenne de Lille, EPCI à fiscalité propre compétents en matière de PLU, Conseils Départementaux, établissements publics et syndicats mixtes chargés d'élaborer un SCOT, autorités organisatrices de la mobilité durable ayant élaboré un PDU, comité collecte et traitement des déchets, comité régional de la biodiversité
- Des acteurs **facultativement associés** : EPCI hors périmètre de SCOT, CESER, chambres consulaires, Régions limitrophes
- Le projet « arrêté » par l'assemblée régionale sera présenté pour avis à la Métropole Européenne de Lille, aux EPCI ou syndicats mixtes responsables d'un SCOT, aux EPCI à fiscalité propre en charge d'un PLU, à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (DREAL), au CESER et à la CTAP.
- Une enquête publique à conduire

### Ce que propose la Région, au-delà des textes

- Une clarification des registres et des rôles des différents acteurs de la co-élaboration
- Une co-construction qui associera tous les EPCI et largement la société civile notamment via le CESER et les Conseils de Développement
- Une association des chambres consulaires, des Régions limitrophes et transfrontalières.
- Une association des grands opérateurs régionaux.
- **4 registres de concertation qui pourront mobiliser les partenaires bien au-delà des obligations légales : ateliers régionaux, conférences territoriales par espace de dialogue, club PPA et concertation publique.**
- **Un COPIL SRADDET (Président CR, Préfet, Présidents CD, Président MEL, Président CESER)**
- **Une mobilisation de la CTAP à chaque étape**

## 4 clés d'entrée pour lancer la concertation

### La région et ses voisins

#### **L'enjeu du positionnement régional**

La région Hauts-de-France au sein d'un espace métropolitain majeur : comment en tirer parti ?

### Les territoires et leurs complémentarités

#### **L'enjeu des complémentarités territoriales**

Une région à plusieurs moteurs : deux formes de métropolisation (interne et externe) et des richesses créées dans de nombreux territoires y compris périurbains et ruraux. Comment concilier ces moteurs sans les opposer ?

### Les habitants et leur quotidien

#### **L'enjeu de l'amélioration du quotidien**

Une région caractérisée à la fois par des habitants de plus en plus mobiles et une forte sédentarité : comment développer une proximité s'adossant aux différents besoins des habitants ?

### Les trajectoires et la gestion des transitions

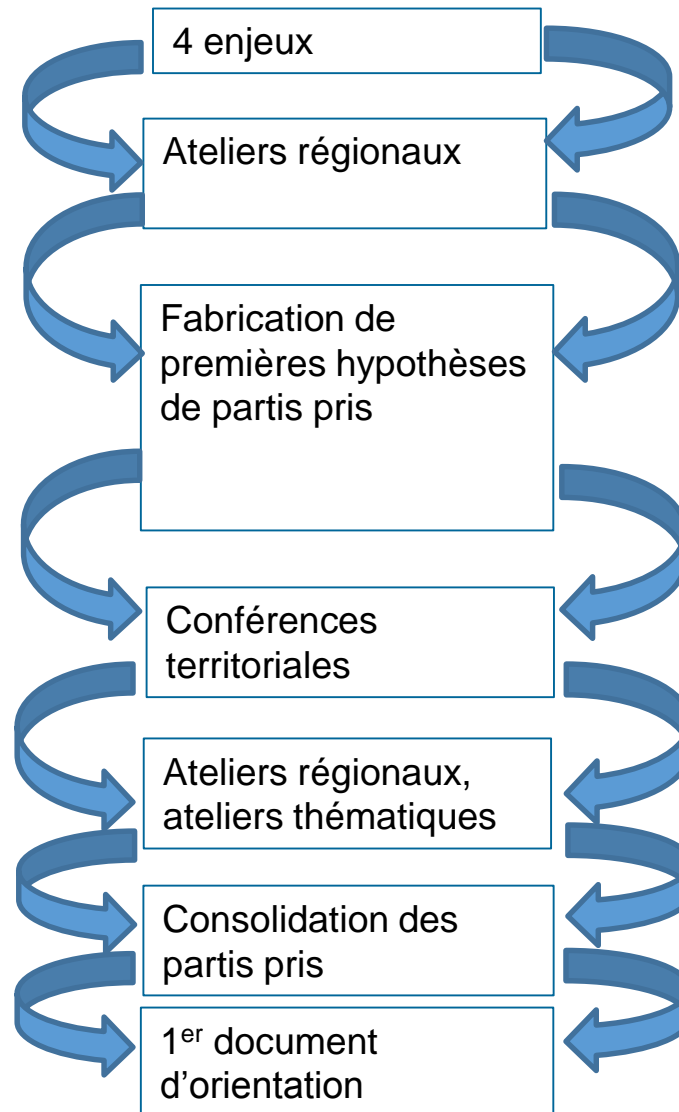
#### **L'enjeu de la durabilité**

Une région qui connaît des mutations de niveaux et d'échelles différentes : socio-économique, environnementale, technologique. Comment mieux articuler ces mutations pour construire des trajectoires de transition ?

# Le processus de fabrication de la vision régionale

## Process interne

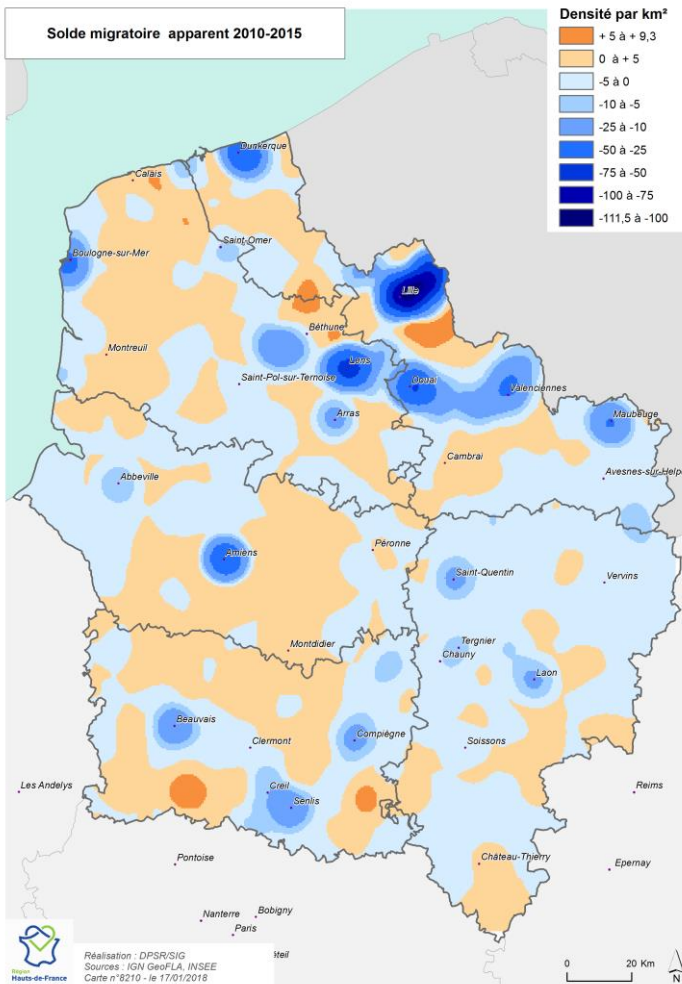
- Premiers éléments de diagnostics, formulation des enjeux
  - Produits de sortie : 4 notes d'enjeux pour lancer la concertation (ateliers régionaux)
- Analyse et exploitation du travail en ateliers
  - Produits de sortie : comptes rendus, notes d'enjeu par thématique
- Lancement de l'évaluation environnementale sur la base des 4 hypothèses de partis pris et des sous axes
- Analyse note d'enjeux de l'Etat
- Eléments complémentaires de diagnostic à produire pour justifier les partis pris + grandes tendances (prospective)
- Cartographie
  - Produits de sortie : état initial de l'environnement, travail sur la justification des partis pris, note d'analyse de la note d'enjeux de l'Etat, cartes de d'appui à la justification des partis pris, premières cartes stratégiques en appui en partis pris, 4 notes prospectives (grandes tendances)
- Analyse des contributions
- Eléments de diagnostics territorialisés en lien avec les 4 partis pris
  - Produits de sortie : notes de synthèse contributions, diaporamas pour les conférences
- Partis pris intégrant des premiers éléments de spatialisation (issus des conférences territoriales)
- Enrichissement des partis pris au regard des dimensions thématiques (précisions, curseur des sous axes...)
  - Produits de sortie : rédaction des partis pris intégrant des propositions de grands principes d'aménagement, comptes rendus ateliers
- Diagnostic finalisé par parti pris (incluant cartes) + état des lieux GES
- Premières justifications des partis pris (évaluation environnementale) et objectifs régionalisés CAE
- Grands principes d'aménagement
- Cartes stratégiques accompagnant les partis pris + vision globale
  - Produits de sortie : diagnostic et vision régionale (rapport d'étape)



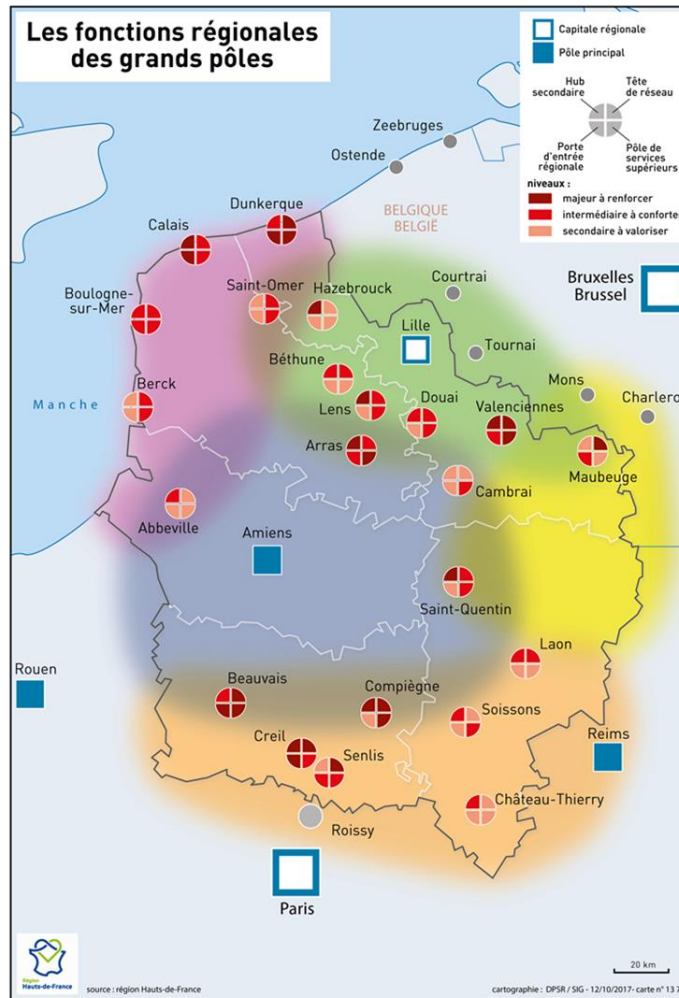
## Process externe

- Contributions des partenaires extérieurs pour préciser le contenu des enjeux (Réseau des agences d'urbanisme, CEREMA, INSEE...)
  - Produits de sortie : éléments, diaporamas pour les ateliers...
- Travail avec le réseau des 8 agences d'urbanisme
- Travail avec l'Etat (DREAL...)
- Convention INSEE
  - Produits de sortie : 4 études visant à alimenter les partis pris + séminaires transrégionaux et transfrontaliers (agences), études INSEE, fourniture de données...
- Travail avec le CERDD
- Travail avec ATMO
  - Produits de sortie : précision des scénarii
- Travail avec le réseau des 8 agences d'urbanisme
- Travail avec l'Etat (DREAL...)
  - Produits de sortie : restitution des 4 études + travail sur le transfrontalier (agences)
- Travail sur le rapport d'étape avec le réseau des 8 agences d'urbanisme

# Comment fabrique-t-on une vision régionale ?



➤ Les territoires adoptent des stratégies communes (pour renforcer l'attractivité) : convergence



➤ Les territoires se mettent en réseau (pour mutualiser des équipements, développer les connexions...) : complémentarité



➤ Les territoires fabriquent une offre globale au bénéfice de tous (hub logistique) : intégration

## Le processus de fabrication des objectifs et des règles

**Les objectifs et les règles ne sont pas de même nature et nécessitent des modalités de fabrication différenciées :**

- **Les objectifs / règles « obligatoires » : mentionnés dans le décret (R4251)**
- **Les objectifs / règles relatives à l'équilibre et l'égalité des territoires et au désenclavement des territoires ruraux**
- **La Région n'a pas la même posture selon les objectifs : chef de file, compétence directe, compétence partagée...**

**Plusieurs modalités pour concerter sur les objectifs et règles :**

- **Le Club des Personnes Publiques Associées**
- **Un travail bilatéral avec plusieurs partenaires : Chambre d'Agriculture, Chambres de Commerce et d'Industrie...**
- **Un travail avec les services de l'Etat, en particulier sur certains domaines (habitat, foncier...)**
- **Une consultation des PPA (sur la formulation des règles)**
- **Des Conférences Territoriales**



## Une concertation large menée depuis le début de la démarche

Depuis novembre 2016 , une large concertation a été menée :

- **Un forum de lancement** le 10 novembre 2016
- **Une première séquence d'ateliers régionaux** (9 janvier « la région et ses voisins », 16 janvier « les territoires et leurs complémentarités », 23 janvier « les habitants et leur quotidien », 2 février « les trajectoires et la gestion des transitions »)
- **Un Comité de Pilotage SRADDET** associant les Présidents de Département, le Président de la MEL, le Préfet et le Président du CESER
- **Trois débats en Conférence Territoriale de l'Action Publique**, les 2 mai 2016, 11 octobre 2016 et 18 octobre 2017
- **Des Conférences Territoriales** par espace de dialogue (9 conférences territoriales du 31 mars au 15 mai)
- **Des ateliers sur la dimension Climat Air Energie** le 5 mai
- **La Commission consultative sur les Déchets** installée le 15 mai
- **Des ateliers sur la dimension Biodiversité** les 21 avril, 5 et 6 juillet
- **Une seconde séquence d'ateliers régionaux** le 13 juin
- **L'installation du Club PPA** (Personnes Publiques Associées) le 10 octobre

Par ailleurs, plus de **100 contributions** ont été reçues depuis le lancement de la démarche

